

REGLEMENT PARTICULIER

6^{ème} TOURNOI de Guilhaerand Granges par séries

des 19 & 20 janvier 2019 Ecolabel 1

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.BaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres.

1. Les juges-arbitres sont **Frédéric Perez**, juge arbitre Principal et **Marie-Agnès Ariagno** juge arbitre adjoint.
Le tournoi est autorisé par la FFBaD N° : en cours.
2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française classés dans les séries, **N3 à P12**.
Les joueurs des catégories : minime, cadet, junior sénior et vétérans sont autorisés à participer. Le tournoi est limité aux 250 premières inscriptions.
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges Arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
4. Tout joueur doit être en règle avec la F.F.BaD le jour du tirage au sort le 05/01/2019
5. Les joueurs peuvent s'inscrire **sur un ou deux 2 tableaux** (Simple ou mixte le samedi et double le dimanche) de N3 à P12.
6. Le tournoi sera organisé par série en regroupant les joueurs et les paires selon la moyenne CPPH à la date du tirage au sort. Ainsi par exemple une paire R6/R6 possédant respectivement et 100 et 110 points et possédant donc une moyenne de $(105 = (100+110)/2)$ points pourra donc se trouver dans le tableau 2 alors qu'une paire R5/D8 possédant respectivement 130 et 24 points soit une moyenne de $(130+24)/2 = 77$ pourra donc se trouver dans le tableau 3 car leur moyenne est plus faible.
7. **Les tableaux comporteront :**
 - le samedi : les simples : une première phase en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants et une seconde phase en élimination directe jusqu'aux finales.
 - le samedi : les mixtes : une première phase en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants et une seconde phase en élimination directe jusqu'aux finales.
 - le dimanche : les doubles : une première phase en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants et une seconde phase en élimination directe jusqu'aux finales.

Pour chaque tableau le nombre d'inscrits est limité. En cas de dépassement dans un tableau, une liste d'attente sera constituée. Les critères de priorité seront :

 - Ordre d'arrivée de la fiche inscription accompagnée de son règlement.
 - Fiche d'inscription expédiée sans son règlement (Email, Badiste...)
 - Joueurs inscrits dans leur série de classement.
8. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme (échancier). **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision des Juges-arbitres et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1 h 00 à l'avance.
9. **Les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre principal, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.**
10. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes, boissons, serviette...).
11. Le plateau de jeu est réservé aux JA, aux organisateurs, aux joueurs et aux conseillers aux joueurs. Les salles seront équipées pour le coaching entre les points.
12. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au J.A.

13. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage jusqu'aux finales. Cependant en cas de litige, les JA désigneront un arbitre (ou faisant office) pour arbitrer le match.
14. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera en vente dans les salles (Forza F6000).
15. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté faute, sauf au service, où il pourra être réengagé deux fois. Les filins seront comptés let au service comme en jeu.
16. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-arbitres et devront obtenir l'accord de ces derniers. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par les JA. De plus ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence.**
17. En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire pourra être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (cf. article 13 du règlement des compétitions). Le cas échéant un joueur pourrait participer à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi et ce en accord avec le joueur, les J.A. et l'organisation.
18. **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les Juges-arbitres et ce, quelque soit le niveau de la compétition.**
19. **Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains.**
20. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
21. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de **3 minutes de préparation** avant le début du match, ils **devront tester leurs volants dans ce temps de préparation** (test des volants, échauffements et changements de tenues).
22. **Le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs **est fixé à 20 mn. Il pourra être réduit sur demande des JA et avec l'accord express de l'intéressé(e).** Les Juges-arbitres peuvent accorder un repos plus long lorsque cela leur paraît souhaitable.
23. **Contestations** : seul le **joueur**, le jour du tournoi, pourra porter réclamation auprès des Juges-Arbitres. Toute contestation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
24. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident...
25. Les têtes de séries seront désignées à l'aide du CPPH de la FFBaD le 06 janvier 2019 avec l'accord des JA.
26. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant **le samedi 05 janvier 2019**. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. **Le tirage au sort aura lieu le dimanche 06 janvier 2019**. Les droits d'engagement (17€ pour un tableau et 20€ pour 2 tableaux) ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail, etc...). Tout forfait ou abandon avant la compétition devra être justifié dans un délai de 5 jours par l'envoi d'un certificat à adresser à : Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton - 37 Route du Vercors - 38500 St Cassien ou par Email : sophie.bluy@badminton-aura.org sous peine de 2 mois de suspension de compétition (Interclubs et tournois). Merci de préciser la date et le lieu de la compétition.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.

Date :	Signature du Juge-Arbitre :
<u>Juge-arbitre principal</u> :	Frédéric PEREZ
Le : 03/12/2018	